

## L'AVIQ, DES RÉPONSES PERSONNALISÉES POUR UNE VIE DE QUALITÉ

### L'AVIQ sur les réseaux sociaux

Pour rester informé des actualités de nos matières, pour découvrir les projets de l'AVIQ, suivre nos événements ou encore poser des questions...



FACEBOOK

INSTAGRAM

LINKEDIN



#### LE NUMÉRO GRATUIT

0800/16.061  
numerograttuit@aviq.be



#### LE SITE INTERNET ET LES NEWSLETTERS

aviq.be/fr/newsletter



#### TOUTES LES AIDES EN MATIÈRE DE HANDICAP

wikiiph.aviq.be

## DES BUREAUX RÉGIONAUX PARTOUT EN WALLONIE



Un problème avec l'administration ?  
Contactez la Cellule Satisfaction de l'AVIQ :  
→ [aviq.be/fr/reclamation-legard-de-laviq](http://aviq.be/fr/reclamation-legard-de-laviq)



Si vous n'êtes pas satisfait de la réponse, interpellez le médiateur :  
→ [le-mediateur.be](http://le-mediateur.be)

Éd. responsable: Françoise Lannoy (AVIQ) // Rue de la Rivelaïne, 21 à 6061 Charleroi - Numéro de dépôt légal: D/7646/2023/8

Formation & emploi des personnes en situation de HANDICAP

# INFORMATIONS AUX EMPLOYEURS

Vous embauchez ou maintenir à l'emploi un travailleur en situation de handicap ? Vous ne pouvez pas embaucher pour l'instant mais vous vous sentez concerné ?



# L'AVIQ peut vous aider!

Des formations sont organisées en Région wallonne (Forem, IFAPME, missions régionales, enseignement de promotion sociale...). L'AVIQ propose aussi:

## **Le contrat d'adaptation professionnelle**

Période de formation individualisée en situation réelle de travail en entreprise. Des indemnités de formation sont payées au stagiaire par l'entreprise. Elles sont partiellement remboursées par l'AVIQ.

## **Le contrat de formation en CFISPA**

Formation théorique et pratique en Centre de Formation et d'Insertion Socio-Professionnelle Adapté (CFISPA) agréé et en entreprise. Elles sont partiellement remboursées par l'AVIQ.

## **Les aides des autres pouvoirs publics**

- ✓ votre secrétariat social;
- ✓ les Services aux entreprises;
- ✓ le Forem et son site [leforem.be](http://leforem.be)

## **Ajustement des conditions de travail**

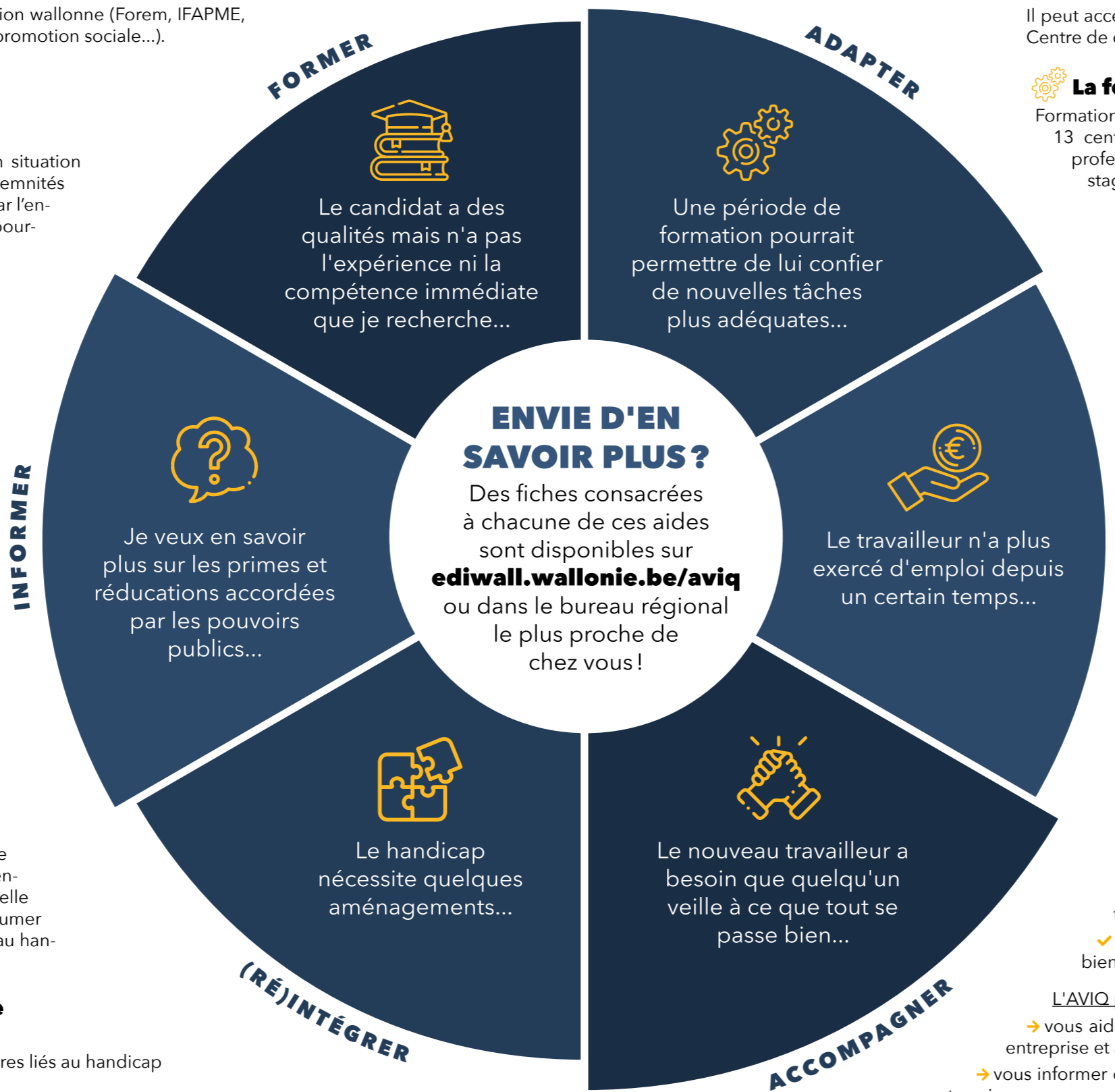
Une intervention dans le coût salarial est accordée à l'entreprise pour compenser le coût supplémentaire éventuel des mesures qu'elle prend pour permettre au travailleur d'assumer ses fonctions, si ces mesures sont liées au handicap.

## **L'aménagement du poste de travail**

Intervention dans les frais supplémentaires liés au handicap pour une adaptation du matériel.

## **Prime à la réintégration**

Soutien à l'établissement du plan de réintégration avec pour objectif de faciliter la reprise de travail.



**FORMER**



Le candidat a des qualités mais n'a pas l'expérience ni la compétence immédiate que je recherche...

**ADAPTER**



Une période de formation pourrait permettre de lui confier de nouvelles tâches plus adéquates...

**SOUTENIR**



Le travailleur n'a plus exercé d'emploi depuis un certain temps...



Le nouveau travailleur a besoin que quelqu'un veille à ce que tout se passe bien...

**(RÉ)INTÉGRER**



Le handicap nécessite quelques aménagements...

**INFORMER**



Je veux en savoir plus sur les primes et réductions accordées par les pouvoirs publics...

Il peut accéder aux formations organisées par votre Fonds sectoriel, un Centre de compétences, le Forem, etc. L'AVIQ propose:

## **La formation professionnelle**

Formation théorique et pratique en centre et en entreprise. 13 centres préparent à une trentaine de métiers et/ou secteurs professionnels. Des indemnités de formation sont accordées au stagiaire par le Centre.



## **La prime à l'intégration**

Remboursement de 25% de la rémunération à charge de l'entreprise pour un travailleur en situation de handicap qui n'a pas travaillé pendant 6 mois au cours des 9 mois qui précèdent, qui fait l'objet d'une évaluation de réintégration (code du bien-être au travail) ou d'une suspension d'activité de 6 mois (INAMI, Fedris). L'intervention peut durer un an.



## **La prime au tutorat**

Prime de 500€ par trimestre accordée à l'entreprise qui désigne un tuteur chargé d'accueillir et guider le nouveau travailleur. L'intervention peut durer 9 mois.



## **Vous n'avez pas la possibilité d'embaucher pour le moment?**

L'AVIQ vous propose...

- ✓ d'accueillir en **stage de découverte** une personne en situation de handicap qui cherche à s'orienter;
- ✓ de contribuer à la **formation** de stagiaires (en collaboration avec les CFISPA) au sein de votre entreprise;
- ✓ de recourir aux **entreprises de travail adapté** pour l'achat de biens et de services.

L'AVIQ peut aussi...

- vous aider à **analyser la situation** créée par le handicap dans votre entreprise et à mieux comprendre le travailleur concerné;
- vous informer des **mesures d'adaptation** mises en œuvre par d'autres entreprises;
- vous mettre en relation avec des **services spécialisés**;
- organiser avec vous le recrutement pour **encourager la candidature** de personnes en situation de handicap.